AR PREFECTURE

082-200061257-20191007-10201903-BF Regu le 08/10/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Hôtel de Département 100 Boulevard Hubert Gouze 82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 7 OCTOBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 30 septembre 2019

L'An deux mille dix-neuf et le 7 du mois d'octobre (07.10.2019) à 10 heures 00 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 septembre 2019, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS: 12

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1er Vice-Président), M. MARTY Patrick (3ème Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (Délégué suppléant), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS: 3

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président) M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)

EXCUSÉS: 5

M. BAZIN Philippe (Délégué titulaire)
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)
M. BERTELLI Jean-Claude (2ème Vice-Président)
Mme DEBIAIS Francine (4ème Vice-Présidente)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. DELBREIL Thierry

082-200061257-20191007-10201903-BF Recu le 08/10/2019

DELIBERATION N°10/2019-03 APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 DU BUDGET ANNEXE M4 (EXERCICE 2019) DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Il est proposé aux délégués syndicaux la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe 2019 du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Seule la section d'exploitation est concernée par cette délibération modificative.

Les crédits admis à cette décision modificative sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire dans les deux sections.

1) <u>Crédits supplémentaires engendrés par le report de la mise en affermage des NRA MED au délégataire au 1^{er} janvier 2020 :</u>

Pour rappel, la convention de la DSP « 100 % Fibre » signée le 30 janvier 2019 prévoyait, au 1^{er} septembre 2019, une remise en affermage au délégataire des ouvrages et équipements dont le SMO a assuré la maîtrise d'ouvrage ou qui lui ont été mis à disposition par ses membres.

De ce fait, l'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces équipements ont été calculés dans le BP en tenant compte de cette date butoir.

Or, il s'avère que, pour des raisons d'organisation propres au délégataire, la remise en affermage des biens liés à la MED a été repoussée au 1^{er} janvier 2020, ce qui induit davantage de dépenses de fonctionnement (électricité...), mais aussi plus de redevances perçues.

En outre, ces recettes supplémentaires permettent également de pallier le coût de l'inauguration officielle du 1^{er} NRO prévu le 17 octobre prochain, et dont les dépenses n'avaient pas été budgétisées au moment du vote du BP.

Il est donc proposé en annexe 1, jointe ci-après, la décision modificative de crédits n° 1 du budget annexe 2019 du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°04/2019-09 relative au vote du budget primitif du budget annexe M4 « Aménagement numérique » du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n° 1 du budget annexe M4 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique pour l'exercice 2019, figurant en annexe 1.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de l'envoi en préfecture 10 8 0CT. 2019 et de la publication le 1 1 0CT. 2019

Fait à Montauban, le 7 octobre 2019

Le Président,

Jean-Philippe BESIES ndicat Mixte

Tarn-et-Garoffre Numérique

Hôtel du Département 100 bd Hubert Gouze

82013 MONTAUBAN cedex

siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

AR PREFECTURE

082-200061257-20191007-10201903-BF Regu le 08/10/2019

Annexe 1

Décision modificative n°1 BUDGET ANNEXE 2019 DE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE -Conseil Syndical du 07/10/2019-

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses		Recettes	
Chapitre – Article - Intitulé	Montant	Chapitre – Article - Intitulé	Montant
Chapitre 011		Chapitre 75	
c/6061 Fournitures non stockable	+18 000	c/7588 Produits divers de gestion courante	+38 000
c/6257 Réception	+ 16 000		
c/6261 Frais d'affranchissement	+ 4 000		
Total dépenses :	38 000 €	Total recettes :	38 000 €

Vu pour être annexé à la délibération n°10/2019-03 du 7 octobre 2019 Le Président, Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte

Tarn-et-Garonne Numérique// Hôtel du Département - 100 bit Horsett Gouze

82013 MONTAUBAN codex siret : 200 061 257 00016 ape : 8411Z